

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 13/05/2024

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 13 mai 2024 à 20h30

Date de Convocation : 07.05.24
Date d’Affichage : 07.05.24

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 11 Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : BECAUD Thierry

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 25 mars 2024 : sans observation

1 Parcelle n°3 (délibération)

Lors du conseil du 04 mars 2024 une étude d’implantation d’une maison sur la parcelle n°3 du lotissement les Frênes avait montré que le sol est particulièrement instable et présente des dangers d’érosions. En l’état il n’est pas constructible.

La parcelle ne peut pas être vendue.

Une étude du sol avait été lancée auprès de l’entreprise Ain géotechnique qui a assuré les sondages.

Effectivement l’étude confirme que tout constructeur devra procéder à des fouilles très profondes : selon l’expertise « *d’après l’étude structure réalisée par BETEC, il en ressort que le « bon » sol sur cette parcelle se trouve à une profondeur de 3 à 4m avec la présence d’une couche de remblais intermédiaire issue de la démolition précédente. La solution la plus adaptée serait des fondations par puits avec longrines préfabriquées (type SIP de Rector brochure ci-joint).*

En raison de cette configuration, nous devons réaliser des puits ou barrettes (plus adaptés en raison de la couche de remblais à traverser) pour assoir les fondations de la maison sur le « bon » sol soit 3-4m de profondeur.

En raison de cette adaptation au sol qui reste importante j’estime la plus-value sur le projet de construction à 10 980€/ttc.

Le conseil municipal, à **10 voix sur 11**, déclare :

- La responsabilité de la commune serait engagée si des fondations inappropriées étaient implantées
- Le surcout étant très important et la parcelle réputée invendable sans longrines préfabriquées, le prix de vente passera de 31.67 € H.T. du m² à 26.37 € H.T. du m².
- Le conseil **autorise** le maire à faire une proposition en ce sens au potentielle acquéreur. En cas d’accord il autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer la vente dans les plus brefs délais.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

2 Budget 2024 (délibération)

Vote des subventions

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la liste des subventions demandées pour l'année 2024. Après avoir délibéré le conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des subventions accordées aux associations et aux personnes de droit privé ci-dessous.

Subventions accordées 2024	
ACCA DOMPIERRE SUR MONT	300 €
ADMR D ORGELET (repas)	100 €
ADMR D'ORGELET	100 €
ADOT	100 €
AFM JURA	100 €
AFM TELETHON	100 €
AMICALE DONNEURS DE SANG ORGELET	100 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	100 €
CENTRE REGIONAL LEON BERARD	100 €
COMITE D'ANIMATION	300 €
CROIX ROUGE (épicerie sociale)	100 €
ENTRAIDE	100 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	100 €
JURA LACS	100 €
LA BANQUE ALIMENTAIRE	100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
MAISON FAMILIALE RURALE	100 €
MAPO	100 €
BFO	100 €
PARENTS D'ELEVES	100 €
PEP	100 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €
SCLEROSES EN PLAQUES	100 €
SECOURS POPULAIRE	100 €
SEMONS L'ESPOIR	100 €
SOUVENIR Français	100 €
LES BALLADINS DU CHÂTEAU	100 €
AMICALE POMPIERS ORGELET	100 €
ORGELET RANDO	60€

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

3 Parcelle n°1

MM Bento et Saillard ont sollicité le maire pour acquérir, sur la parcelle communale cadastrée AA 129 une bande de terrain sis derrière le monument. La vente peut être envisagée sous conditions :

- La prise en charge par les acquéreurs des frais de bornage et arpentage
- Que la vente soit frappée d'une servitude consistant à entretenir la haie de thuya par élagage au moins 1 fois par an pour faciliter cet entretien, la taille horizontale au sommet des arbustes sera assurée par les employés communaux.
- Le maire est mandaté pour négocier un prix raisonnable en fonction des critères départementaux pour les terrains de loisirs sachant que la grille tarifaire varie énormément selon la superficie, la localisation et les caractéristiques du terrain.
- Le conseil **autorise** le maire à faire une proposition en ce sens au potentiel acquéreur. En cas d'accord il autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer la vente dans les plus brefs délais.

4 Accès M. Jobert

Après une étude approfondie de la demande MM Jobert et Lamy, concernant la vente par la commune d'une partie de la voirie communale :

- Vu la nécessité d'une servitude d'accès au réseau d'assainissement
- Vu le besoin d'entretien de la haie à proximité du monument commémoratif
- Vu l'absence conjointe des deux riverains

Le conseil ne peut que donner une réponse défavorable à cette requête.

5 Sécurité routière

La commission sécurité énumère les différentes options du plan 2024.

Le maire rappelle que la commission sécurité effectue un travail de qualité. Les contraintes sont grandes car le Département et la Région interviennent pour rappeler ce que prévoit la loi et la réglementation routière. Le champ d'application est donc restreint et connaissant toutes ces difficultés, le maire remercie sincèrement ses membres pour leur investissement inconditionnel. D'autant plus que ceux qui se dévouent pour la collectivité sont souvent critiqués.

En outre le maire souligne qu'il n'intervient pas, (comme en ce qui concerne la commission bois ou autre) lorsqu'il a délégué une compétence, pour faire abroger ou modifier une décision de la commission, sauf en cas d'illégalité.

C'est donc en toute sérénité que le conseil approuve à l'unanimité le plan proposé : Les crédits étant inscrits au budget, le conseil autorise le maire sous contrôle de la commission à négocier le meilleur devis sachant que 3 propositions sont parvenues en mairie.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Programme (résumé) sécurité :

- 1 abribus vitré avec toit translucide de 4.5 m par 2.5 m (la façade avant sera vitrée partiellement avec un passage de 1.2 m)
- 2 bancs pour l'abribus
- 2 panneaux de signalisation "abribus"
- 1 panneau "stop" + marquage au sol
- 1 panneau "50 km/h à 150 m" (entrée de village)
- 2 panneaux "30 km/h"
- Une prestation de peinture blanche pour :
 - ✓ 7 passages piétons
 - ✓ 2 marquages au sol 30 km/h
 - ✓ 2 emplacements arrêt de bus (peinture jaune)
 - ✓ 1 zébra au dos de l'abribus
 - ✓ 1 marquage stop

Questions diverses :

1) Incivilités – Dépôts sauvages

La gendarmerie n'a pas été en mesure d'informer le maire du résultat de ses recherches. Selon le langage courant « l'enquête est en cours ». En revanche le maire a été informé que des déchets comprenant du bois, du polystyrène, du plastique, des métaux ont été déposés illégalement à proximité de la zone artisanale dans la commune. Il regrette ce comportement car il n'a fait l'objet d'aucune sollicitation. Plusieurs membres du conseil préconisent la fermeture complète et définitive des dépôts de matériaux inertes et végétaux. Ainsi l'incivilité de quelques-uns finira par porter ses fruits. En attendant il est souhaitable que celui qui a déposé volontairement ces déchets vienne les récupérer et les emporter en déchetterie.

2) Déroulement du fleurissement

Le fleurissement s'est bien déroulé. On regrette toujours que ces travaux soient supportés par la même équipe et qu'en cas d'absence d'un ou deux volontaires, ils ne puissent être remplacés au pied levé. Des efforts constants sont faits par la municipalité pour rendre la commune agréable et on regrette que nombreux sont les gens qui ne se sentent pas concernés.

3) Renouvellement tables et chaises

La réfection complète des salles communales et la réparation du four de la cuisine devraient faciliter les locations.

Le conseil municipal souhaite que soit examinée la possibilité de changer le mobilier, car les chaises en particulier sont en très mauvais état.

Des devis seront demandés.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

4) *Plaque Michel Balland*

Inauguration prévue pour honorer la mémoire de Michel BALLAND le samedi 29 juin à 11h00 à l'aire de jeux.

La séance est levée à 22h30.